



PNSE 4 / « une santé »
proposition d'action : Maîtriser l'usage des désinfectants dans certains établissements recevant du public. 08/07/2020

AXE	« Une santé »
Titre / problématique	Maîtriser l'usage des désinfectants dans certains établissements recevant du public/ Qualité de l'eau- préservation des milieux- Biocides
Résumé	Les désinfectants, contiennent des substances à fort impact sur la santé-environnement et présentent des propriétés biocides (notamment génératrices d'émergences d'antibiorésistances) ou sont des perturbateurs endocriniens. Ils sont en première place quantitative dans les études sur les rejets urbains et les capacités d'épuration des STEP sont dépassées. Les désinfectants sont des biocides dont l'usage est réglementé seulement dans un champ étroit, qui ne prend pas en compte la majorité des volumes consommés. Il s'agit d' adapter le règlement Certibiocide existant en incluant des types de produits supplémentaires nécessitant un certificat individuel de formation
pilote	MTES/DGPR en lien avec l'ANSES
partenaires	MTES/DGPR (en lien avec DGALN), Ministère de l'industrie, ministère de la santé/DGS
acteurs associés	Fédérations professionnelles, acheteurs institutionnels publics, GSE, ONG (FNE, ASEF, Humanité et Biodiversité)
objectifs chiffrés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Modifier l'article 2 de l'Arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits (TP) biocides pour y inclure les types de produits 2, 3 et 4. (Le TP2 regroupe les désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux. Le TP3 regroupe les produits d'hygiène vétérinaires. Le TP4 regroupe les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux) Désignation d'une «Personne Compétente Biocides» au sein des établissements utilisateurs. Profil: HSE ou hygiéniste dans les établissements de soins, sur le principe de la Personne Compétente en Radioprotection. Certifiée biocides, elle est chargée de veiller à l'application de la réglementation au sein de l'établissement et d'assurer une vigilance ascendante et descendante sur les impacts sanitaires et environnementaux des biocides utilisés. Encadrer l'usage professionnel des biocides, afin d'éviter une surinterprétation de leur utilisation, par une procédure de demande d'intervention ciblée s'appuyant sur une liste limitative d'indications.
ERP concernés	ERP catégories 1 à 4 - types J, U, R, X prioritairement
évaluateur	MTES

Déclinaison territoriale	Application progressive par volumes d'achat décroissant, avec priorisation dans les crèches et écoles , établissements scolaires et maternités qui nécessitent une prévention spécifique selon les "fenêtres de vulnérabilité aux perturbateurs endocriniens" (1000 premiers jours + adolescence).
Politiques impactées	
Commentaires et compléments	<p>Extraits du rapport « Carlet », « tous ensemble sauvons les antibiotiques » (juin 2015), notamment :</p> <p><i>« Cependant, la lutte contre la résistance bactérienne ne peut plus se limiter uniquement à l'indispensable évolution vertueuse des prescriptions des professionnels de santé. De fait, à la surconsommation tant en médecine humaine qu'animale, ou dans des usages non sanitaires comme dans l'élevage intensif, s'ajoutent des effets écologiques liés à la dispersion de résidus d'antibiotiques dans l'environnement. La pollution des différents réservoirs de vie par les activités humaines (anti-infectieux, métaux lourds, intrants agricoles chimiques, etc.) favorise la sélection des résistances dans les milieux naturels agressés. Par ailleurs, il est important de ne pas restreindre les réflexions sur l'antibiorésistance uniquement à l'utilisation des antibiotiques. Notamment, l'utilisation immodérée des désinfectants et biocides, y compris par les particuliers, pourrait participer à la sélection croisée des résistances. »</i></p>